

DROIT SOCIAL

Cycle d'actualité en Droit social 2024 – Journée 4

Le Jeudi 16 janvier 2025 de 9h00 à 17h30 - Soit 7h de formation

Dans les locaux du Cercle Maritime à Calais

Cette formation sera rythmée par des échanges, questions/réponses et illustrations pratiques.

Intervenants : Marthe BESLUAU, avocat du Département Droit Social de Fidal.



Publics concernés

- Dirigeant de PME
- Responsable d'établissement
- DRH, RRH, Gestionnaire paie
- Assistant(e) de service du personnel

• Direction Juridique, Juriste
Prérequis : Perfectionnement des connaissances



Objectifs de la formation

- Être à jour de l'ensemble des thèmes marquants de l'actualité sociale
- Mesurer la portée pratique des nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- Disposer de solutions pratiques et directement opérationnelles
- Débattre sur les réformes sociales en cours et à venir pour développer vos compétences d'argumentation



Méthode pédagogique et suivi

- Questionnaire de recueil des attentes du participant, en amont de la formation
- Mise en application pratique des compétences juridiques délivrées (exemples d'application, cas pratiques)
- Remise d'un support pédagogique
- Evaluation d'acquisition des connaissances pendant la formation
- Questionnaire d'appréciation à chaud, à l'issue de la formation



Tarif

580 € HT la journée repas compris
(TVA 20%)



Programme

I. Actualité législative et réglementaire

- **Intelligence artificielle** : Quels impacts en entreprise ?
 - De quoi parle-t-on ?
 - Quelles opportunités ?
 - Quelles sont les précautions à prendre ?
- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025**
 - Refonte des allègements de cotisations patronales : quel impact pour les salaires proches du Smic ?
 - Baisse du plafond d'indemnisation des arrêts maladie : quel coût pour l'employeur ?
 - Réparation du déficit fonctionnel permanent : les nouvelles règles d'indemnisation des AT-MP
- **Projet de loi de finance pour 2025** :
 - Fin de l'expérimentation des emplois francs
 - Réduction des aides à l'embauche des apprentis
- **Epargne salariale** : les Questions/Réponses de l'administration
 - Nouveaux cas de déblocage du PEE
 - Avances sur les sommes dues
- **Projet de loi de simplification de la vie économique**
- **Mises à jour du BOSS**
- **Brèves** :
 - ASC et condition d'ancienneté : la position de l'URSSAF
 - Enquête interne : préconisations du Défenseur des droits
 - Représentation équilibrée Femmes-Hommes dans les organes d'administration : La directive est transposée
 - Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle : votre entreprise est-elle éligible ?
 - Visites médicales : le point sur les nouveaux modèles de documents

II. Thème expert

- Le droit d'alerte du CSE
- L'incapacité

III. Actualité jurisprudentielle

- Exécution du contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Durée du travail
- Rémunération
- Négociation collective
- Représentants du personnel
- Santé et sécurité

Ce programme pourra être adapté en fonction des dernières actualités

Le cycle d'Actualité Sociale - Côte d'Opale

Date :

Jeudi 16 janvier 2025

De 09h00 à 17h30 soit 7h00 de formation

Dans les locaux du **Cercle Maritime, 16 boulevard Alliés, 62100 Calais**

Comment nous avez-vous connu ?

- ☐ Recherche internet ☐ Avocat Fidal
☐ E-mailing ☐ Autre précisez : _____
☐ LinkedIn _____

COORDONNEES DE LA SOCIETE

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : _____

Siret : _____

Code Naf ou APE : _____

Effectif : _____

PERSONNE EN CHARGE DE LA FORMATION

☐ Mme ☐ M.

Nom | Prénom _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

FACTURATION

Adresse de facturation :

MAIL (OBLIGATOIRE): _____

CACHET & SIGNATURE

Etabli le _____ à _____

Cachet de l'entreprise et signature

PARTICIPANTS

Mail & téléphone sont requis pour recevoir convocation et informations propres à la session

☐ Mme ☐ M.

Nom | Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

☐ Mme ☐ M.

Nom | Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

CHAMPS À COCHER

☐ Je consens à l'utilisation de mes données pour le traitement de ma demande*

☐ Je suis intéressé(e) par cette formation en INTRA (sur mesure dans mon entreprise à la date de mon choix)

MODALITES D'ANNULATION

Faculté de dédit : toute annulation, par le client, moins de huit jours avant le début de l'action de formation ou en cas d'absence entraînera le paiement du prix intégral à titre de dédit. La participation à une autre journée vous sera alors proposée.

MODALITES DE PAIEMENT

- 580€ HT soit 696€ TTC la journée de formation par participant
- TVA 20%

Paiement à réception de facture

☐ Paiement par l'entreprise :
A réception de la facture établie à l'issue de la formation

OU

☐ Paiement par un Opérateur de Compétences :
Envoi d'une facture directement à votre OPCO

(En cas de financement par votre OPCO, la subrogation est subordonnée à la transmission de l'accord de prise en charge à Fidal Formation lors de votre inscription et au plus tard à la date de la formation. A défaut de subrogation à ces dates, nous facturerons directement l'entreprise et il vous appartiendra de solliciter directement le remboursement auprès de votre OPCO.

Nom et adresse de facturation de l'OPCO : _____

Numéro de prise en charge : _____

* Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont destinées au service des inscriptions et de l'organisation des formations Fidal Formation. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à Fidal Formation pour la gestion de clients et de prospects du cabinet, ainsi qu'au groupe Fidal. Ces informations seront conservées pendant trois ans à compter de la date de leur collecte.
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au délégué à la protection des données du groupe Fidal, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante :
FIDAL – Délégué à la Protection des Données – Tour Prisma 4-6 avenue d'Alsace 92400 Courbevoie ou à l'adresse de courrier électronique dpo@fidalfformation.fr
Les informations identifiées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra pas être traitée ou son traitement sera retardé.